## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 06.03.2023	Heure 12h17	Numéro 23.174	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s): Groupe VertPOP

Titre : Infrastructure écologique, une gouvernance adéquate pour la biodiversité

## Contenu:

Le Conseil d'État est invité à mettre sur pied un groupe de suivi de la mise en œuvre de l'infrastructure écologique.

Ce groupe se réunirait régulièrement, par exemple annuellement ou semestriellement, et serait composé de différent-e-s représentant-e-s d'institutions ou d'organismes, ainsi que de praticien-ne-s du terrain (partis politiques, communes, associations de protection de la nature et du paysage, agriculteur-trice-s, associations agricoles, associations de forestier-ère-s, chercheur-euse-s, jardinier-ère-s-paysagistes, etc.). Ce groupe d'accompagnement serait informé de l'état d'avancement de l'exécution de l'infrastructure écologique.

## Développement (facultatif):

En 2012, la Confédération adoptait la Stratégie Biodiversité Suisse. Elle explique dans son rapport que « la biodiversité a subi des pertes importantes dans tous les écosystèmes de la planète durant les dernières décennies. Aujourd'hui, elle est considérée comme menacée. L'examen environnemental de la Suisse pratiqué par l'OCDE en 2007 de même que le rapport Environnement 2007 (confirmé par les éditions de 2009 et 2011) et le Quatrième rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique tirent un bilan négatif de l'état de la biodiversité dans notre pays » (p. 5).

Aussi, pour lutter contre cet effondrement, la Confédération s'est engagée à créer une infrastructure écologique. Celle-ci est décrite comme un « réseau de surfaces naturelles et semi-naturelles qui garantit efficacement la représentativité, la quantité et la qualité des milieux naturels caractéristiques et importants de Suisse et qui assure une disposition optimale de ces milieux au niveau régional » (Explications spécifiques à la convention-programme dans le domaine de la protection de la nature, abrégées : Explications, p. 86, OFEV, 2018). L'infrastructure écologique vise ainsi à « garantir l'espace nécessaire à la conservation à long terme de la biodiversité » (Infrastructure écologique – Guide de travail pour la planification cantonale – Convention-programme 2020-2024, p. 4, OFEV, 2021). Pour plus d'informations sur l'infrastructure écologique nationale, nous recommandons la page internet ad hoc. Dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, les cantons sont ainsi chargés de mettre en place une stratégie cantonale globale de conservation des espèces et des milieux naturels et de planifier la mise en réseau (Annexes des Explications, p. 127). C'est à eux que revient donc la tâche d'établir l'infrastructure écologique sur leur territoire!

L'élaboration puis la mise en œuvre de l'infrastructure écologique à l'échelon cantonal nécessitent une approche transversale, à l'instar du plan climat, tant entre services étatiques qu'entre niveaux institutionnels, avec bien sûr les apports d'experts externes et de praticien-ne-s. Aussi, il apparaît qu'une excellente communication et une participation active le plus en amont possible des milieux concernés et intéressés sont nécessaires pour une réalisation et une mise en place optimales. L'infrastructure écologique est l'occasion idéale pour mettre autour de la même table des professionnel-le-s travaillant avec la biodiversité, mais avec des intérêts parfois divergents. Les défis de chacune et chacun et l'écoute des besoins des un-e-s et des autres sont autant d'opportunités pour réduire le risque de blocages futurs dans la mise en œuvre et le suivi des mesures.

Aussi, le Grand Conseil invite le Conseil d'État à constituer un groupe de suivi au sein duquel la mise en œuvre de l'infrastructure écologique est décrite et expliquée. Ses membres auraient ainsi la possibilité d'accompagner l'exécution pratique de l'infrastructure écologique, de commenter les mesures et d'amener leurs propres suggestions. De ce point de vue, l'infrastructure écologique doit être perçue comme un processus itératif ouvert au-delà des services de l'administration.

De manière générale, il paraît nécessaire, notamment en écho au plan climat, que le Conseil d'État intègre le plus tôt possible et pleinement les acteur-trice-s concerné-e-s dans toutes les nouvelles politiques environnementales.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Cloé Dutoit						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Fanny Gretillat	Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc				
Diane Skartsounis	Monique Erard	Marc Fatton				
Patrick Erard	Richard Gigon	Marie-France Vaucher				
Niel Smith	Stéphanie Skartsounis	Céline Barrelet				
Émile Blant	Manon Roux	Nicolas de Pury				
Adriana loset	Marie-Émilianne Perret					